

BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BIsD)

Bien que signataire de la Déclaration de Paris, la participation de la Banque islamique de développement à l'enquête de Paris de 2006 sur le suivi a été limitée, avec une seule entrée (Albanie). Du fait de ce champ d'application restreint, les résultats ne peuvent être considérés comme représentatifs et ne sont donc pas rapportés

1) VOLUME DE L'AIDE

1.1. Performances actuelles/récents en termes de volume

Sur la base des approbations	2006-2007* (millions de USD)
Approbations nettes d'APD	422,9

*La BIsD utilisant le calendrier lunaire, 2006-2007 correspond à 1427 AH.

Source : BIsD (2007a tableau 2.3, p. 38).

Les approbations de la Banque islamique de développement (ci-après BIsD) destinées au financement de projets se sont élevées à 422,9 millions de USD l'année 1427 AH (correspondant, selon le calendrier lunaire, à l'année terminant en janvier 2007), soit une hausse de 24 % par rapport à 1426 AH (tableau 1.1). Les décaissements des Ressources ordinaires en capital (dont les financements concessionnels représentent 25 %) se sont élevés à 584 millions de dinars islamiques (DI) (environ 875 millions de USD) en 1427 AH, soit une hausse de 34 % par rapport à 1426 AH. Ces chiffres de décaissement englobent toutefois des financements non concessionnels (BIsD 2007a, p. 45).

En 2002, la BIsD a augmenté son capital autorisé de 6 à 15 milliards de dinars islamiques (un peu plus de 22,6 milliards de USD en mars 2007) et le capital souscrit de 4,1 milliards de DI à 8,1 milliards de DI (environ 12,2 milliards de USD). Selon ces chiffres, la banque a sensiblement augmenté le nombre d'opérations approuvées et d'engagements, de plus de 150 %, jusqu'à environ 5,2 milliards de USD par an pour 2006-2007. En 2005-2006 (=année lunaire 1426 AH ou année se terminant le 30 janvier), les décaissements bruts s'élevaient à 2,6 milliards de USD (BIsD 2006a). Toutefois, comme les remboursements de prêts sont également élevés, les transferts de ressources nets sur 2003-05 n'ont atteint que 450 millions de USD par an environ. (Ce paragraphe se rapporte à l'ensemble des opérations du Groupe de la BIsD et englobe donc aussi des financements non concessionnels).

1.2. Volume prévu à l'avenir

La BIsD prévoit d'accroître son aide davantage au cours des 5 prochaines années, jusqu'à dépasser nettement les 6 milliards de USD d'engagements annuels et les 4 milliards de décaissements. En particulier, en 2006-07 elle a déjà mobilisé 2 milliards de USD de financements supplémentaires pour un Fonds de réduction de la pauvreté spécialement destiné à l'Afrique, avec un objectif ultime de 10 milliards de USD (BIsD 2007a, p. 31). Récemment, la BIsD a annoncé l'établissement d'un Fonds pour l'énergie propre lié au Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto.

En décembre 2007, le Fonds avait réuni des engagements à hauteur de 759 millions de USD auprès des membres fondateurs de la BIsD (AsiaPulse 2007). Voir aussi la section 4.4.

2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

2.1 Structures et organismes (voir la BIsD 2007b)

La vision de la BIsD est de jouer un rôle de « *leader dans la défense du développement socioéconomique des pays membres et des Communautés musulmanes conformes à la Charia (loi islamique)* ». La mission de la BIsD est énoncée comme suit : « *réduire la pauvreté, promouvoir le développement humain, la science et la technologie, l'économie, la banque et les finances islamiques, ainsi que renforcer la coopération entre les pays membres aux côtés de nos partenaires de développement* » (citations de la BIsD 2005, p. 1).

Le Groupe de la BIsD se compose de cinq grands organismes : la Banque islamique de développement (BIsD), la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (ICIEC en anglais), l'Institut islamique de recherche et de formation (IRTI en anglais), la Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD en anglais) et, depuis 2005, la Société islamique internationale de financement du commerce (ITFC en anglais).

Parmi les institutions affiliées/projets spéciaux figurent le Fonds d'infrastructure de la BIsD (IFF en anglais), qui aide à développer les infrastructures des pays membres, le Centre international pour l'agriculture biosaline (ICBA en anglais) et le Projet de l'Arabie saoudite pour l'utilisation de la viande sacrificielle hajj.

Siégeant à Jeddah (Arabie saoudite), le Groupe de la BIsD possède des bureaux régionaux à Almaty (Kazakhstan), Kuala Lumpur (Malaisie) et Rabat (Maroc), tandis qu'il prévoit d'en ouvrir un à Dakar (Sénégal). La BIsD possède également des représentants sur le terrain dans 13 pays membres. Elle finance des projets publics et privés sans intérêts et gère les fonds mis à sa disposition par les banques islamiques.

Banque islamique de développement (BIsD)

Fondée en 1973, la BIsD a commencé ses opérations en 1975. Du fait que la banque veille à ce que ses financements soit conformes à la Charia – la loi islamique – ses opérations sont assorties de commissions au lieu d'intérêts. En date de mars 2007, la BIsD comptait 56 États membres, l'Arabie saoudite, la Libye, l'Iran, l'Égypte, la Turquie, les EAU et le Koweït constituant les plus grands actionnaires (BIsD 2006a).

La BIsD gère également les fonds spécialisés suivants : (i) le Portefeuille de la Banque islamique pour l'investissement et le développement (CIFD) qui canalise les disponibilités de la banque et les destine à des projets dans les pays membres. Le CFID sera fusionné avec le nouvel organisme ITFC (voir plus bas) ; (ii) le Fonds d'investissement à participation unitaire de la BIsD, qui regroupe l'épargne des investisseurs institutionnels et individuels des pays membres de la BIsD et l'investit dans les pays membres et non membres ; (iii) le Fonds d'investissement immobilier Awqaf – fonds fiduciaire administré par la BIsD, qui investit dans des Awqaf (dotations) en immobilier ; (iv) la Fondation Waqf mondiale pour les nécessiteux ;

(vi) le Fonds pour la réduction de la pauvreté ; (vi) le Fonds Waqf, qui répond principalement aux besoins des communautés et organisations musulmanes dans les pays non membres et dans les Pays membres les moins développés (PMMD). Ce fonds met particulièrement l'accent sur le développement du secteur social ; (vii) le Programme d'assistance spéciale, qui privilégie particulièrement les secteurs de l'éducation et de la santé, mais aussi l'aide aux communautés confrontées à des catastrophes naturelles ou des conflits (aussi bien dans les pays membres ou non membres) ; et enfin (viii) le Programme boursier.

Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (ICIEC)

Fondée en 1992, l'ICIEC vise à élargir le commerce entre pays membres en fournissant un éventail de produits d'assurance conformes à la Charia. En date de 2007, l'ICIEC comptait 36 actionnaires, dont la BIsD.

Institut islamique de recherche et de formation (IRTI)

Fondé en 1981, l'IRTI a pour but d'entreprendre des travaux de recherche et d'offrir des formations aux pays membres de la BIsD en accord avec la loi Charia, ainsi que de favoriser le développement et la coopération économiques entre ces pays.

Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD)

Fondée en 1999, l'ICD est une institution financière multilatérale qui vise à promouvoir le développement du secteur privé dans les pays membres de la BIsD, ainsi qu'à jouer un rôle de leader sur les marchés financiers islamiques. Tous ses financements directs sont conformes à la Charia.

Société islamique internationale de financement du commerce (ITFC)

Établie en 2005, l'ITFC a pour objectif principal de faciliter le commerce interne entre les pays membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), à l'aide d'instruments conformes à la Charia.

2.2 Politiques et documents clés

Cadre stratégique de la BIsD (BIsD 2003)

En 2003, le Groupe de la BIsD a adopté un nouveau cadre stratégique qui vient réaffirmer la vision, la mission et les valeurs centrales de cette institution, tout en redéfinissant ses objectifs à moyen terme. Les objectifs sont désormais les suivants : promouvoir l'industrie et les institutions financières islamiques, réduire la pauvreté, encourager la coopération entre pays membres. Pour y parvenir, la BIsD se concentrera sur les 6 domaines prioritaires suivants : (i) développement humain ; (ii) développement agricole et sécurité alimentaire ; (iii) développement des infrastructures, (iv) commerce entre pays membres ; (v) développement du secteur privé ; et (vi) recherche et développement dans les secteurs de l'économie, de la banque et des finances islamiques.

Vision 1440 H « Une vision pour la dignité humaine » (BIsD 2006b)

L'année 1426 Hijra (2005), la Banque islamique de développement a établi sa vision stratégique à long terme dans le document Vision 1440H (2020) : « D'ici à l'année 1440 Hijra, la BIsD sera devenue l'une des plus grandes banques de développement du monde et, inspirée par ses principes islamiques, elle contribuera à transformer

sensiblement le panorama du développement humain global dans le monde musulman, ainsi qu'à en rétablir la dignité » (BIsD 2006b, p. 4).

Déclaration de Ouagadougou

En 2002, la BIsD s'est engagée à fournir 2 milliards de USD de financements concessionnels aux PMMD africains pour la période 1424-1428 AH (2002-2007). Au cours des quatre années de cette période quinquennale, le Groupe de la BIsD a approuvé 83 % de ce total (BIsD 2007a, p. 39).

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

10 premiers pays	Millions de USD	% du total (prêts+AT)
1. Pakistan	80,0	14,7 %
2. Indonésie	62,4	11,5 %
3. Maroc	56,8	10,4 %
4. Sénégal	43,4	8,0 %
5. Nigeria	30,0	5,5 %
6. Niger	28,4	5,2 %
7. Burkina Faso	26,9	5,0 %
8. Mali	16,1	3,0 %
9. Tunisie	15,6	2,9 %
10. Ouzbékistan	15,0	2,8 %
Total	374,6	68,9 %

*La BIsD utilise le calendrier lunaire : 2006-2007 correspond à 1427 AH.

Source : BIsD (2007a, tableau de l'annexe 2.3, p. 48-56).

Le nombre total de pays qui ont reçu des prêts/AT de la BIsD en 1427 AH (2006-2007) s'est élevé à 40. La plupart des pays de la liste sont africains, avec des exceptions de taille comme le Pakistan et l'Indonésie, qui occupent les deux premières places du tableau (ces chiffres sont à interpréter avec prudence, car ils peuvent inclure des flux de financements non concessionnels, voir l'annexe I pour une description des sources de données).

Ventilation au sein des différents groupes de pays bénéficiaires (2006-2007*) :

(sur la base des approbations nettes)	Millions de USD	% de financements concessionnels
PMD	220,0	52,0 %
Afrique	245,8	58,1 %
Asie	166,5	39,4 %
Autres	8,7	2,1 %
Allocations régionales	1,9	0,4 %
Total	422,9	100%

* La BIsD utilise le calendrier lunaire : 2006-2007 correspond à 1427 AH.

Source : BIsD (2007a, tableau 2.3, p. 38).

Le tableau ci-dessus révèle que le gros des financements concessionnels va à l'Afrique, tandis que 52 % d'entre eux sont destinés aux Pays membres les moins développés (voir la section suivante).

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

Tout pays désireux d'inscrire un organisme dans le Groupe de la BIsD doit remplir trois conditions, à savoir : (i) être membre de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), (ii) verser sa contribution au capital de l'organisme et (iii) accepter les termes et les conditions susceptibles d'être décidés par le Conseil des gouverneurs de l'organisme. La BIsD classe 28 membres en tant que Pays membres les moins développés (PMMD), qui sont donc éligibles à des financements très concessionnels. Parmi ces pays figurent 22 pays membres que l'ONU classe en tant que PMD, 2 pays membres (Kirghizstan et Tadjikistan) que l'ONU classe en tant que pays en développement sans littoral et quatre autres (Albanie, Azerbaïdjan, Ouzbékistan et Palestine) (BIsD 2006a).

3.2.2. Critères d'allocation

La BIsD s'attache à équilibrer son portefeuille entre tous les pays membres, tentant de concéder un nouveau prêt par an à chaque pays, sauf en cas de sérieux problèmes de non-remboursement des prêts en cours. En outre, un projet à financer par un prêt de la BIsD ne doit pas techniquement excéder les 7 millions de dinars islamiques, les prêts supérieurs à ce montant étant cofinancés avec d'autres donateurs arabes (voir aussi la section 5.5). Depuis 2002, la BIsD a fait des efforts particuliers pour financer les secteurs clés des pays africains les moins développés, octroyant 2 milliards de USD dans ce but. Bien que ce montant ne soit pas entièrement concessionnel, la plupart des principaux bénéficiaires de ces financements concessionnels se trouvent en Afrique. De même, la plupart des opérations du fonds récemment établi par la BIsD pour lutter contre la pauvreté dans les pays membres se tiendront probablement en Afrique (voir la section 1.2).

4) POLITIQUES D'AIDE

4.1. Concessionnalité

Modalités des prêts concessionnels

	Standard	PMMD
Élément don (%)	?	?
Échéance (années)	15 - 25	30
Délai de grâce (années)	3 - 7	10
Taux d'intérêt (%)	0 %	0 %
Commission (%)	1,5% - 2,5%	0,75 %
Devise	DI/DTS	DI/DTS

Source : BIsD (2000, p. 6).

La BIsD concède des prêts et des dons. Les prêts sont sans intérêts (conformément à la Charia), mais ils impliquent des frais administratifs atteignant 1,5 % à 2,5 % pour les prêts standard et 0,75 % pour les prêts très concessionnels aux PMMD. Le montant des commissions est fixé provisoirement dans les accords de financement et

finalement après le dernier décaissement. Les commissions sont à régler quel que soit le niveau de décaissement. Les remboursements de prêts s'étendent sur une période de 15 à 30 ans avec un délai de grâce de 3 à 10 ans, en fonction du projet/bénéficiaire (voir le tableau ci-dessus).

La BIsD offre également des formules de crédit-bail non concessionnel avec une marge bénéficiaire annuelle de 7,5 % à 8 % sur une période de maturité de 3 à 4 ans, ainsi que de vastes montants d'opérations de financement des exportations avec une marge bénéficiaire de 6,5 % et une période de remboursement de 9 à 24 mois (BIsD 2000).

4.2. Types d'aide

La BIsD concède trois types principaux de financements : projets, soutien à la balance des paiements pour encourager le commerce entre pays membres, coopération technique. Elle peut aussi financer les prises de participations, qui ne doivent pas dépasser 1/3 du capital du projet.

Entre 2003 et 2005, 61 % des financements étaient destinés à promouvoir les exportations des pays islamiques, 37 % aux projets et 2 % à l'assistance technique. Au cours des récentes années toutefois, les approbations nettes étaient destinées à 50 % environ au financement du commerce extérieur et à 50 % aux projets, l'assistance technique chutant en dessous de 1 % (BIsD 2006a et 2007a). Au cours de l'exercice budgétaire le plus récent (1427 AH ou 2006-2007), 65 % des approbations de financements pour les pays membres les moins développés était destiné au commerce extérieur, 16 % aux projets et 14 % au crédit-bail. Les PMMD subsahariens reçoivent toutefois environ 60 % de financements au titre de projets et 40 % sous forme de commerce extérieur. L'analyse des PPTE confirme que les fonds de la BIsD sont largement axés sur les projets (de 50 à 66 %).

La BIsD a accepté que tous ses pays membres (20 sur un total de 40 PPTE éligibles) qui ont atteint leur point de décision participent aux formules d'allègement de la dette PPTE. Les seules exceptions sont le Mozambique, où la BIsD n'était pas exposée, et la Guinée-Bissau, où la « prestation de la part d'allègement assurée par la BIsD reste à finaliser » (BIsD 2007a, p. 40). Le coût de l'allègement de la dette complet pour les PPTE est estimé à 164,1 millions de USD (en date de fin juin 2007 en VAN – voir l'IDA et le FMI 2007, p. 77).

En termes de qualité de l'assistance technique (AT), l'AT de la BIsD privilégie majoritairement la formation. Les PPTE signalent que cette assistance est au mieux modérément alignée sur les priorités ou le renforcement des capacités des pays, les meilleures pratiques se trouvant en Gambie.

4.3. Canaux d'assistance

Excepté les programmes de financement du commerce extérieur, les projets de la BIsD sont destinés aux ministères sectoriels, aux organismes d'exécution de projets, et parfois directement aux promoteurs privés. Les PPTE indiquent toutefois qu'entre 75 et 100 % des ressources de la BIsD sont inscrites au budget, les meilleures pratiques se trouvant en Gambie, au Guyana, en Mauritanie, au Mali et en Sierra Leone.

4.4. Secteurs et projets

Les secteurs prioritaires de la BIsD sont les suivants : développement humain, développement rural et sécurité alimentaire, développement des infrastructures, développement du secteur privé, recherche et développement en matière d'économie islamique, banque et finances. Comme le révèle le tableau ci-après, au cours de l'année la plus récente, le secteur ayant perçu le plus de financements est celui des services publics, bien que suivi de près par les transports et communications, ainsi que par les services sociaux pour la plupart des années. C'est néanmoins le commerce qui constitue le secteur privilégié, étant donné le vaste montant de financements du commerce extérieur. À la fin de 2007, la BIsD a annoncé l'établissement d'un Fonds pour l'énergie propre visant à encourager le secteur privé à participer à des projets dans ce domaine. En date de mi-décembre 2007, les engagements des membres fondateurs de la BIsD envers le fonds atteignaient 759 millions de USD (AsiaPulse 2007).

Répartition des prêts et de l'AT pour 1427 AH (2006-2007) :

Sur la base des approbations nettes	Nbr. de projets	Millions de USD	% du total
Agriculture et agro-industrie	19	126,5	7,7 %
Industrie et mines	6	216,1	13,1 %
Secteurs sociaux (dont éducation et santé)	49	365,1	22,1 %
Transports and communications	19	450,8	27,3 %
Services publics	26	480,3	29,1 %
Services financiers et autres secteurs	21	13,4	0,8 %
Total	140	1652,2	100,0 %

N. B. : le total inclut les flux de financements non concessionnels.

Source : BIsD (2007a, tableau 2.2, p. 32)

Tous les projets que la BIsD finance figurent en principe dans le cadre de planification existant du pays emprunteur (par exemple, le DSRP), même si pour le fonds antipauvreté récemment créé « *le type d'interventions dépendra des besoins concrets et des circonstances du pays, en plus du DSRP en cours* » (BIsD 2007a, p. 31). Toutefois, en partie en raison du vaste montant de financements des importations, les PPTE suggèrent que les ressources de la BIsD ne sont pas toutes destinées aux secteurs ou projets prioritaires. On trouve les meilleures pratiques (alignement à 75-100 %) en Gambie et en Sierra Leone.

4.5. Flexibilité

L'aide de la BIsD contribue à financer les déficits de la balance des paiements, tandis que ses financements du commerce extérieur aident les pays à se protéger contre les chocs extérieurs sur les prix à l'importation (par ex. via les Opérations de financement du commerce d'importation ou OFCI). La banque n'assure toutefois pas ce type de financement d'une manière très flexible. La plupart des pays bénéficiant des ressources de la BIsD reçoivent leur aide via un accord de prêt par an, ce qui réduit la possibilité de ressources supplémentaires hors de ce cadre. L'analyse des PPTE le confirme : la plupart des pays ne constatent aucune flexibilité, sauf quelques pays (notamment la Guinée-Bissau) qui signalent une flexibilité accrue parce que les financements de la BIsD ont comblé les déficits d'importation plus rapidement que les autres donateurs.

4.6. Prévisibilité

La BIsD utilise un cadre d'intervention stratégique pour la distribution générale de ses ressources et conclut des accords d'engagement pluriannuels avec les États membres, mais ses décaissements dans chaque pays ne suivent pas de calendrier pluriannuel concerté. Dans son plus récent rapport annuel, la BIsD signale que les volumes de décaissement totaux ont plus que doublé depuis 2000, avec une petite hausse des ratios de décaissement (=montant décaissé dans une année en pourcentage des montants disponibles à décaisser au début de la même année) entre 2005-2006 et 2006-2007 (BIsD 2007a, p. 45). Certains PPTE rapportent la présence de cadres d'engagement pluriannuels (par ex. la Guinée-Bissau, le Mali, la Sierra Leone et l'Ouganda). Les performances de la BIsD varient fortement quant à la réalisation des décaissements dans l'année financière prévue par les PPTE, le Mali étant le seul pays à les juger satisfaisantes.

4.7. Conditionnalité

La BIsD n'impose aucune condition supplémentaire liée à l'orientation sur la mise en œuvre des projets, ni de conditions macroéconomiques sur le soutien aux importations (hormis le remboursement dans les délais prévus du service de la dette envers la BIsD). En conséquence, bien que les PPTE signalent des retards considérables dus à l'application stricte des conditions procédurales préalables, ils n'en rapportent aucun pour cause de conditions liées à l'orientation.

4.8. Dialogue politique

La BIsD ne participe pas étroitement au dialogue politique macroéconomique, bien qu'elle se penche sur les questions de politique sectorielle, spécialement lorsqu'elle assure un cofinancement avec d'autres créanciers. Certains PPTE (notamment la Gambie, le Mozambique, la Guinée-Bissau et la Mauritanie) estiment que l'intervention de la banque défend activement leurs politiques et programmes, au lieu des positions des autres donateurs.

Les décaissements de la BIsD ne sont pas du tout liés aux programmes des IBW, mais si le pays a suspendu ses relations avec les IBW, la banque ne concède pas de nouveaux prêts. Les PPTE donnent donc à la BIsD une note moyenne à élevée quant à son indépendance vis-à-vis des IBW, les meilleures pratiques étant signalées en Gambie, au Mali, en Sierra Leone et en Ouganda.

5) PROCÉDURES D'AIDE

5.1 Conditions préalables

La première étape du cycle de projet/programme consiste en ce qu'une institution publique du pays bénéficiaire potentiel soumette une demande de financement officielle à la BIsD, qui, après la décision du comité technique de la banque, sera transmise par les organes de direction au Conseil d'administration et au Conseil des gouverneurs pour son approbation. La demande doit faire l'objet d'une étude de faisabilité. Aucun décaissement ne peut être effectué avant la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement. Les accords de dons entrent en vigueur dès leur signature. Pour les prêts, les documents suivants sont nécessaires dans les 12 mois postérieurs à la signature : un avis juridique et des documents attestant que tout le service de la

dette est à jour. Au-delà de ce délai, l'accord sera nul et non avenu, sauf si la BIsD accorde une prorogation.

En termes de conditions préalables, la BIsD exige généralement la création d'une unité de projet et l'ouverture d'un compte en banque spécial.

En outre, la BIsD sollicite généralement des fonds de contrepartie des pouvoirs publics bénéficiaires ou du promoteur privé, afin de couvrir les coûts en monnaie nationale. Pour les pays les moins développés toutefois, ces fonds peuvent parfois provenir des ressources de prêts.

Selon les PPTE, dans la plupart des pays la BIsD sollicite d'importants fonds de contrepartie, les niveaux les plus bas étant cités en Sierra Leone. De nombreux projets sont également cofinancés par d'autres institutions de prêt, ce qui peut entraver l'efficacité et retarder les décaissements, sauf si les procédures sont pleinement harmonisées.

Généralement, les PPTE jugent que les conditions préalables de la BIsD sont plutôt nombreuses, lourdes et complexes et qu'elles occasionnent des retards de décaissement considérables, à l'exception du Cameroun et du Mozambique.

5.2 Méthodes de décaissement

La BIsD utilise trois méthodes de décaissement :

- remboursement de paiements déjà réglés ;
- paiement direct au fournisseur de service ;
- accord de remboursement (engagement irrévocable de la BIsD à régler les livraisons faites ou les services à fournir).

La BIsD ne prévoyant pas d'avances, la procédure la plus courante est le paiement direct. Seules les dépenses approuvées par la BIsD font l'objet de remboursements ultérieurs.

Selon l'enquête du PRC PPTE, les méthodes de décaissement privilégiées par la BIsD sont les remboursements et les paiements directs, avec davantage de remboursements en Gambie et en Sierra Leone. Les retards liés aux méthodes de décaissement sont souvent considérables (3-6 mois), bien que la Gambie, le Mali et la Sierra Leone suggèrent qu'ils peuvent être plus courts.

5.3 Procédures de décaissement

La BIsD autorise généralement l'organisme national de suivi du projet, qui peut être public ou privé, à gérer la préparation des budgets et des comptes, ainsi qu'à conduire des audits (bien que ces deux dernières opérations puissent être vérifiées séparément par la BIsD si nécessaire). Des comptes en banque spéciaux sont généralement sollicités.

Selon les PPTE, la BIsD impose généralement 1 ou 2 procédures de décaissement supplémentaires à celles des pouvoirs publics, tandis qu'elle se révèle la plus flexible en Gambie, en Sierra Leone et au Mozambique.

5.4 Procédures de passation de marchés

Le chapitre 3 du manuel de décaissement de la BIsD (BIsD 2000) sur les marchés publics s'ouvre en affirmant que les « *biens et services (autres que les services de conseil) sont à acquérir, ordinairement, via l'appel à la concurrence internationale, ouverte aux fournisseurs et sous-traitants de tous les pays du monde* ». Le paragraphe suivant revient toutefois à limiter la passation de marchés aux pays membres : « *Les exceptions à cette règle sont (...) les cas où les biens et services nécessaires sont disponibles dans les Pays membres de la banque. En outre, lorsqu'il est attesté qu'un nombre suffisant de pays membres détiennent les capacités de production nécessaires pour installer une usine, une machine ou autre équipement en respectant les normes requises et qu'ils pourraient être intéressés par l'offre de services après-vente, l'appel d'offres pour cette usine, cette machine ou cet équipement sera restreint aux Pays membres de la banque.* »

Les PPTE estiment que les politiques de la BIsD ne sont pas excessivement restrictives, car les biens et services peuvent être acquis de façon plutôt compétitive par les appels à la concurrence internationale auprès des membres de la banque (ou occasionnellement de non-membres). Les retards liés à la passation de marchés peuvent être importants, mais dans certains cas (notamment en Sierra Leone et en Gambie) ils sont maintenus au minimum.

5.5 Coordination

En 1975, le « Groupe de coordination » était créé dans le but d'harmoniser les interactions opérationnelles entre 8 institutions d'aide arabes, qui sont souvent co-bailleurs de fonds des mêmes projets. Les membres de ce Groupe sont : (i) la Banque islamique de développement (BIsD), (ii) le Programme du Golfe persique pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND), (iii) le Fonds arabe, (iv) la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), (v) le Fonds de l'OPEP pour le développement international, (vi) le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, (vii) le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe et (viii) le Fonds saoudien pour le développement. Le Groupe publie ses directives et procédures communes (répertoriées par la Banque mondiale, 2005). Leur adoption n'est pas obligatoire, mais il revient à chaque institution individuelle d'utiliser les directives au besoin. Ces dernières sont généralement utilisées, surtout lorsque les projets sont cofinancés entre organismes arabes.

La BIsD œuvre activement pour assurer la coordination et le cofinancement avec d'autres institutions arabes (par ex. la BADEA, les Fonds koweïtien et saoudien). Elle travaille également en coordination avec la BAD, la BAsD, la BERD, le Fonds de la CEDEAO, la BEI et la Banque mondiale, spécialement dans le financement des projets. En 2006-2007 (1427 AH), elle a fourni 20 % du montant engagé dans des projets de cofinancement estimés à 1,8 milliard de USD (ce qui comprend des flux non concessionnels). La BIsD possède également des accords de coopération spécifiques avec les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD et l'ONUDI (BIsD 2007a, p. 71).

Principales sources consultées (*toutes les sources Internet ont été consultées les 14 et 15 avril 2008*)

AsiaPulse (2007) « IDB to provide funds for clean energy in 56 Countries », AsiaPulse News, 14 décembre 2007.

IDA et FMI (2007) « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) —Status of Implementation », préparé par les services de l'IDA et du FMI, 21 août 2006, consulté sur www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/082106.pdf

BIsD (2000) « Islamic Development Bank – Disbursement Manual », 16.05.2000, consulté sur www.isdb.org/irj/go/km/docs/documents/IDBDevelopments/Internet/English/IDB/CM/Projects/Policies%20%26%20Procedures/Disbursement%20Procedures/Disbursement_Handbook.pdf

BIsD (2003) « IDB Group Strategic Framework », consulté sur www.IsDB.org/irj/portal/anonymous?NavigationTarget=navurl://bfc2a8bf444d692d3acf3b73220e0121

BIsD (2005) « The Islamic Development Bank Group in Brief », mai 2005, consulté sur http://web5.bernama.com/events/idb06/IDB_Group_in_Brief.pdf

BIsD (2006a) « Annual Report 2005-2006 (AH 1426) », consulté sur www.IsDB.org/irj/portal/anonymous?NavigationTarget=navurl://07567a540acd7d13116afb91969273e0

BIsD (2006b) « Vision 1440 H—A Vision for Human Dignity - Summary », mai 2006, consulté sur www.isdb.org/irj/go/km/docs/documents/IDBDevelopments/Internet/English/IDB/CM/About%20IDB/IDB%201440H%20Vision/Strategic_Thrusts_andTargets.doc

BIsD (2007a) « Annual Report 2006-2007 (AH 1427) », consulté sur www.isdb.org/irj/go/km/docs/documents/IDBDevelopments/Internet/English/IDB/CM/Publications/Annual_Reports/32nd/P2.pdf

BIsD (2007b) « The Islamic Development Bank Group in Brief », consulté sur www.IsDB.org/irj/go/km/docs/documents/IDBDevelopments/Internet/English/IDB/CM/Publications/IDB_Group_in_Brief_2007.pdf

Banque mondiale (2005) « Harmonisation of Policies and Procedures within the Coordination Group of Arab and Islamic Donor Institutions and the OPEC Fund », consulté sur www1.worldbank.org/harmonization/romehlf/IPPlans/OPEC%20Fund.pdf

ANNEXE 1 : SOURCES DES DONNÉES RELATIVES À L'APD DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La Banque islamique de développement ne rapporte pas de données globales, ni détaillées sur l'APD au CAD de l'OCDE. Les chiffres utilisés dans le présent profil proviennent des rapports annuels de la BIsD (BIsD 2006a et BIsD 2007a). Quelques remarques au sujet de ces chiffres :

- Les chiffres de l'APD nette (tableau de la section 1.1) et du tableau de la section 3.1 sur la ventilation par région proviennent du tableau 2.3 (BIsD 2006a, p. 77 pour 1426 AH et BIsD 2007 p. 38 pour 1427 AH).
- Les chiffres des 10 premiers bénéficiaires proviennent de l'annexe au tableau 2.3 des mêmes rapports annuels, qui ne tient pas compte des opérations liées aux prises de participations, au crédit-bail ou aux *Istisna'a*, mais qui comprend l'AT ou les prêts associés aux *Istisna'a* (= produit financier conforme à la Charia). On ne peut donc affirmer avec certitude que ces chiffres n'englobent pas de flux de financements non concessionnels.
- Les chiffres sur la distribution sectorielle sont issus du tableau 2.2 des rapports annuels respectifs.
- Le problème principal est que toutes les données des rapports annuels s'appuient sur les approbations nettes. La seule mention de chiffres de décaissement figure à la p. 45 du rapport annuel de 1427 AH, mais cela implique le total des « Ressources ordinaires en capital » (prêts+AT), qui comprend des financements non concessionnels (BIsD 2007a, p. 45).
- Un autre problème lié au fait que tous les chiffres reposent sur les approbations nettes est que les totaux n'incluent pas les décaissements imprévus pour cause d'aide d'urgence, comme les 250 millions de USD d'assistance spéciale au Liban, l'aide d'urgence de 500 millions de USD accordée à l'Indonésie, aux Maldives, à la Somalie, à l'Inde, au Sri Lanka et à la Thaïlande, ou encore l'enveloppe d'aide au Pakistan, qui s'est élevée à 502 millions de USD (chiffres issus de la BIsD 2007a, p. 30 et 36).